

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Graziella Schaller –
Vaccin “Papillomavirus humains HPV” :
comment augmenter la couverture vaccinale chez les hommes ? (22_INT_113)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Les Papillomavirus humains (HPV) sont des virus sexuellement transmissibles. A ce titre, ils concernent tant les hommes que les femmes. Ils se transmettent facilement, par simple contact de muqueuse à muqueuse. Ils peuvent causer des lésions précancéreuses et des cancers (col de l'utérus, canal anal, pharynx, pénis), ainsi que des verrues génitales et/ou anales (condylomes). Bien que bénignes, ces verrues sont disgracieuses et contagieuses, et nécessitent un traitement.

Le vaccin contre les HPV proposé dans le Programme cantonal de vaccination immunise contre les virus qui sont responsables de la plupart des cancers et verrues cités ci-dessus.

Depuis 2008, les écoles proposent la vaccination à toutes les filles et celles qui sont sorties de l'école sans en avoir bénéficié peuvent encore se faire vacciner chez leur médecin traitant ou auprès d'autres services de santé.

Mais les hommes sont eux aussi exposés à développer les maladies dues aux HPV. D'ailleurs, 30% des nouveaux cancers dus aux HPV surviennent chez des hommes. La meilleure prévention consiste donc à vacciner aux mêmes âges tant les filles que les garçons. C'est la décision qu'a prise le Conseil fédéral fin 2015 pour toute la Suisse. Et depuis le 1er juillet 2016, la vaccination contre les HPV a été étendue aux garçons, et les établissements scolaires vaudois la proposent tant aux filles qu'aux garçons vers l'âge de 11-12 ans.

Où les hommes peuvent-ils se faire vacciner ?

Pour les garçons et hommes n'ayant pas pu en bénéficier à l'école, la vaccination peut être réalisée gratuitement jusqu'à leurs 27 ans, à condition qu'elle soit réalisée dans le cadre du Programme cantonal. Ceci est possible chez le médecin de famille, dans un centre de vaccination ou dans l'une des 8 Consultations de santé sexuelle PROFA, ainsi qu'au Checkpoint-Vaud.

Malgré tous ces lieux possibles pour la vaccination des hommes, le taux de couverture reste très bas pour ces vaccinations de rattrapage et fait penser à un échec du déploiement du programme pour les hommes.

Par ailleurs, par un hasard du calendrier, ce 12 septembre, les assureurs et les pharmacies ont soumis au Conseil Fédéral une convention permettant la prise en charge de la vaccination effectuée dans les pharmacies, afin d'encourager et de faciliter les vaccinations ; ceci concerne la grippe, le COVID, l'encéphalite à tiques, les hépatites, et aussi le papillomavirus. Si le Conseil fédéral donne son accord, elle pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, nous souhaitons que le Conseil d'Etat nous renseigne sur les questions suivantes :

- *Quelles sont les mesures mises en place par le Canton pour informer les jeunes hommes de 16 à 27 ans du programme cantonal et de la gratuité du vaccin contre le HPV ?*
- *Quelles sont les mesures mises en place par le Canton pour augmenter la couverture vaccinale contre le HPV chez ces jeunes hommes ?*
- *Le Canton a-t-il atteint les objectifs qu'il s'était fixés concernant la couverture vaccinale, et si non, quel bilan en tire-t-il ?*
- *Sachant que les jeunes hommes ne sont plus suivis par les pédiatres après 16-18 ans et qu'ils n'ont majoritairement pas de médecin de famille, le Canton entend-il utiliser les pharmacies comme centre de prévention et de vaccination pour le programme cantonal, comme le préconisent Curafutura et PharmaSuisse ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La vaccination contre le papillomavirus (dite vaccination HPV), ou originellement contre le cancer du col de l'utérus, a été initiée dans le canton de Vaud en milieu scolaire, l'année suivant les recommandations de l'OFSP et de la Commission fédérale pour la vaccination, sorties en juin 2007. Pour des questions de remboursement, la vaccination devait – et doit toujours – être effectuée dans le cadre d'un programme cantonal. Les médecins intéressés à cette vaccination peuvent en faire la demande et être inscrits dans le cadre du programme cantonal. Comme il s'agit d'une vaccination dès l'adolescence et pour les jeunes adultes, nombre d'entre eux n'ont pas de médecin traitant à cet âge-là. Le Canton de Vaud a par conséquent introduit cette vaccination dans son programme de vaccination scolaire, facultative, gratuite et avec l'accord écrit des parents. D'autres consultations ont également initié cette prestation auprès des jeunes comme celles liées à la santé sexuelle ou dans le cadre des milieux de formation tertiaire.

Jusqu'en 2018, on disposait de deux vaccins, l'un bivalent, l'autre quadrivalent sûr et efficace contre près de deux tiers (62%) des infections HPV et qui était celui administré en milieu scolaire. Selon différentes études, l'introduction du nonavalent en 2019 prévient 95% de ces infections. A l'origine du programme de vaccination (2008), les filles de 11 à 14 ans constituaient le groupe cible privilégié. Il était considéré que les infections les plus fréquentes avec les virus les plus prévalents avaient lieu très précocement lors des premiers rapports sexuels. La vaccination contre les HPV était offerte en milieu scolaire à l'ensemble des filles de 9S, âgées de 12 à 13 ans. L'offre s'est étendue aux garçons en août 2016, avec l'objectif principal de les protéger contre le développement de lésions génitales potentiellement graves. En 2017, par exemple, il a été estimé que les infections avec HPV ont provoqué chez les hommes dans le monde 17'300'000 condylomes génitaux, 30'200 cancers ORL (oto-rhino-laryngée), 17'000 cancers de l'anus et 13'000 cancers du pénis¹. Les cancers chez les hommes induits par les génotypes HPV 16 et 18 en Suisse en 2007-2011 étaient 79-183 par année². L'incidence des cancers dus aux infections avec HPV est en augmentation, une des raisons étant une augmentation de la prévalence du HPV.

Le vaccin contre le HPV est sûr (aucun événement indésirable grave lié au vaccin reporté) et efficace (70% d'efficacité contre l'infection HPV persistante si vacciné avant l'infection et, par exemple, les hommes vaccinés ont 45 fois moins de cancers anaux que les hommes non vaccinés³). L'efficacité du vaccin a induit en 2018 le Royaume-Uni à proposer la vaccination aux hommes ayant des rapports sexuels avec un ou d'autres hommes (HSH) jusqu'à 45 ans et la EACS (European Aids Clinical Society) à recommander la vaccination contre le HPV chez les hommes VIH+ jusqu'à l'âge de 40 ans.

De même que les autres vaccinations recommandées en 9S, la vaccination HPV fait l'objet d'informations en classe dispensées par les infirmier-e-s et médecins scolaires, de la distribution d'une brochure éditée par l'OFSP et de la remise d'une circulaire aux parents. La vaccination est également effectuée par les médecins. Toutefois, une part importante de la couverture vaccinale actuelle reste assurée par la vaccination scolaire (cf. infra).

¹ de Martel C, Plummer M, Vignat J, Franceschi S. Worldwide burden of cancer attributable to HPV by site, country and HPV type. *Int J Cancer*. 2017 Aug 15;141(4):664-670. doi: 10.1002/ijc.30716. Epub 2017 Jun 8. PMID: 28369882; PMCID: PMC5520228.

² Bulletin OFSP mars 2015

³ Goldstone SE. Efficacy, immunogenicity, and safety of a quadrivalent HPV vaccine in men: results of an open-label, long-term extension of a randomised, placebo-controlled, phase 3 trial. *Lancet Infect Dis*. 2022 Mar;22(3):413-425. doi: 10.1016/S1473-3099(21)00327-3. Epub 2021 Nov 12. PMID: 34780705.

Réponse aux questions

1. *Quelles sont les mesures mises en place par le Canton pour informer les jeunes hommes de 16 à 27 ans du programme cantonal et de la gratuité du vaccin contre le HPV ?*

Le programme cantonal ne discrimine pas les garçons des filles, étant donné l'importance de cette vaccination indépendamment du genre. L'information et l'adhésion à cette vaccination sont similaires chez les unes et les autres, telles qu'observées dans le cadre du programme scolaire. Les filles ont autant besoin que les garçons d'une prise de décision éclairée concernant cette vaccination. L'information via l'école, pour les jeunes et les parents, mentionne les âges de vaccination ainsi que d'autres sites d'information et de vaccination. De nombreux jeunes, garçons et filles, utilisent par exemple les consultations de santé sexuelle de PROFA, dont c'est également une des missions. Il est en effet important d'inscrire la vaccination HPV dans le contexte de la santé sexuelle, dont cette vaccination est une partie, certes importante mais non isolée, de la prévention des risques liés à la sexualité.

2. *Quelles sont les mesures mises en place par le Canton pour augmenter la couverture vaccinale contre le HPV chez ces jeunes hommes ?*

En sus de l'information et de la promotion de cette vaccination qui sont des mesures à même d'augmenter la couverture vaccinale, les médecins peuvent faire partie du programme cantonal, via une simple demande et selon les directives cantonales pour la vaccination HPV, et vacciner les adolescent.es et jeunes adultes. La vaccination HPV fait partie intégrante des prestations de la fondation PROFA. Lors de la première consultation de santé sexuelle offerte par cette fondation dans ses 8 centres (âge moyen 24 ans, entre 16 et 35 ans, environ 25% sont des hommes), le statut vaccinal de la personne est revu et les personnes sont informées des propos et avantages des vaccinations comme celle contre le HPV. Les personnes sont conseillées d'aller chez leur médecin pour l'ordonnance ou celle-ci est rédigée par le médecin de la consultation. Le vaccin est administré dans les centres de consultation PROFA. L'approche est similaire dans les Checkpoint PROFA. De cette manière, 163 hommes (164 femmes) ont été complètement vaccinés (3 doses) dans les centres de consultation PROFA en 2021 et 133 hommes (154 femmes) pendant les premiers trois trimestres de 2022. Dans les Checkpoint, PROFA a aussi effectué 134 vaccinations contre le HPV (40 étaient troisième dose) en 2021 et 31 vaccinations pendant le premier trimestre de 2022 (14 troisièmes doses). Une minorité de ces vaccinations étaient chez des personnes hors canton.

3. *Le Canton a-t-il atteint les objectifs qu'il s'était fixés concernant la couverture vaccinale, et si non, quel bilan en tire-t-il ?*

En 2021, le Canton de Vaud a participé, comme il le fait régulièrement, à une étude nationale de couverture vaccinale des enfants d'âge scolaire. Les données ont été récoltées dans un échantillon représentatif de la classe d'âge de 14-15 ans (11S) moyennant l'accord des parents. Ces données incluent donc les vaccins administrés à l'école et ceux administrés en privé. Pour le canton, les résultats indiquent une couverture vaccinale HPV complète à cet âge pour 63% des filles et 51% des garçons.

A titre de comparaison, au niveau suisse, la moyenne était de :

63% des filles et 37% des garçons complètement vacciné-e-s contre les HPV à 16 ans pour les 5 cantons ayant participé à l'étude en 2020,

71% des filles et 49% des garçons complètement vacciné-e-s contre les HPV à 16 ans pour les 9 cantons ayant participé à l'étude en 2021.

Concernant la part de la couverture vaccinale par le programme de vaccination scolaire versus extra-scolaire : pour les élèves du canton, hors Lausanne et hors enseignement spécialisé, il est possible de distinguer les doses administrées respectivement aux filles et aux garçons. Dans cette population, les doses administrées à l'école équivalent à la vaccination complète (2 doses) de 44.6% des filles et de 43% des garçons de 9S durant les deux années scolaires 2019-2021.

Pour les jeunes en âge de scolarité obligatoire, la couverture vaccinale est assurée majoritairement par le programme scolaire. Environ 8% de la couverture des garçons et des filles est assurée par les médecins et PROFA. Pour les jeunes plus âgés, l'accès à la vaccination repose aujourd'hui complètement sur ces deux prestataires (médecins et PROFA). Chaque année, un nombre important de vaccinations sont effectuées en extra-scolaire, tous âges confondus, ce qui montre que les bénéficiaires, qu'ils soient à l'âge de la vaccination scolaire ou plus tard, choisissent aussi d'autres prestataires. Sur la durée de l'année scolaire 2021-2022, on observe, via les données de facturation, que 6'504 doses (53%) ont été administrées en milieu scolaire et 5'734 (47%) en extra-scolaire.

En Suisse et dans le canton, il n'existe pas d'étude de couverture vaccinale HPV pour la population au-delà de l'âge scolaire. De façon générale, les études de couverture vaccinale sont faites à des âges proches de la cible privilégiée, pour le HPV il s'agit des adolescents.

En comparaison avec d'autres cantons, Vaud présente un résultat correct mais on observe une baisse progressive de l'adhésion à la vaccination à l'âge scolaire. Les représentations concernant la vaccination en général et HPV en particulier évoluent. Il devient nécessaire de renouveler et de compléter les approches y relatives. L'OFSP a récemment publié un plan de vaccination national. Le Canton souhaite maintenant « traduire » ce plan en un plan d'action cantonal avec le but de cartographier l'offre vaccinale, identifier les populations sous-vaccinées à travers les données de couverture vaccinale et proposer une stratégie opérationnelle. L'OMC, par le biais de l'Unité maladies transmissibles et la Pharmacie cantonale, mettra en place un groupe de travail cantonal multidisciplinaire, incluant les expertises et partenaires nécessaires. Les approches et le matériel d'information auprès des jeunes seront renouvelés.

4. *Sachant que les jeunes hommes ne sont plus suivis par les pédiatres après 16-18 ans et qu'ils n'ont majoritairement pas de médecin de famille, le Canton entend-il utiliser les pharmacies comme centre de prévention et de vaccination pour le programme cantonal, comme le préconisent Curafutura et PharmaSuisse ?*

La vaccination en pharmacie s'est développée depuis 2016 avec la vaccination contre la grippe dans un premier temps. Depuis 2017, plusieurs vaccinations ont été introduites en pharmacie sur la base d'une convention de collaboration entre la Société Vaudoise de Pharmacie et la Société Vaudoise de Médecine. Par ailleurs, les pharmacies sont un partenaire important dans le succès du dispositif de vaccination contre le COVID sur le canton.

Actuellement, il y a plus de 187 pharmacies qui ont le droit de vacciner sur l'ensemble du canton pour un total de 254 pharmacies. Le dispositif de vaccination par le biais des pharmacies est donc un dispositif très performant couvrant toutes les régions géographiques du canton.

Par conséquent, dans le but d'améliorer l'accessibilité à la vaccination, les pharmacies, en collaboration avec les médecins, deviennent un partenaire indispensable à la mise en œuvre du plan national de vaccination pour les vaccinations au-delà de l'âge de 16 ans. La vaccination HPV en pharmacie serait un développement naturel et positif de l'offre et répondrait au besoin des jeunes (hommes ou femmes) qui n'ont pas reçu ce vaccin dans le cadre scolaire. Le pharmacien a les compétences pour vacciner et rediriger ces jeunes auprès des partenaires spécialisés comme p.ex. PROFA. Ceci fera l'objet d'une discussion entre la Société Vaudoise de Médecine (SVM) et la Société Vaudoise de Pharmacie (SVPh) début 2023.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 décembre 2022.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

A. Buffat